

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
18 juin 2026

---

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 1213

**AMENDEMENT**

présenté par  
Mme Joncour, Mme Dogor-Such, Mme Bamana, Mme Ranc et M. Bentz

-----

**ARTICLE 5**

Compléter l'alinéa 13 par les mots :

« et lui présente le déroulement de l'euthanasie et de sa durée ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il importe que le patient soit tenu pleinement informé des conséquences de l'acte létal y compris de sa durée.